

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 48 (1958)

Artikel: Un curieux banc

Autor: Tagini, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005530>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un curieux banc

par *Jacques Tagini*, Genève

Dans la proche banlieue de Genève, il existe un curieux banc. Il est situé au rond-point des Bougeries, plus précisément à l'angle sud-est que forment le chemin des Bougeries et celui de Fossard.

Dépourvu de dossier, ce banc est constitué par deux planches de 35 centimètres de largeur. L'une est à quelque 40 à 45 centimètres du sol; elle est longue de 2,60 mètres et sert de siège. L'autre, de 3,25 mètres de longueur, repose sur le sommet de deux piliers, à environ 1,60 mètre du sol (voir fig. 1 et 2).

La question qui se pose immédiatement, lorsque l'on voit ce banc, est de savoir pour quelles raisons il a été construit de cette façon. Diverses réponses ont été données. L'une, qui paraît établie sur la tradition orale, veut que ce banc ait été utilisé par les laitières et autres paysannes qui, s'en allant vendre leurs produits en ville, auraient eu l'habitude de faire halte en ce lieu. C'est l'opinion exprimée aussi par Henri Mercier dans son article sur



Photo: J.-F. Thonney

Fig. 1

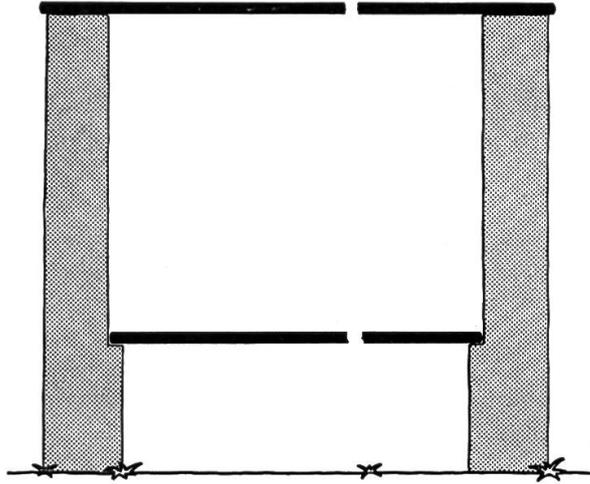


Fig. 2 Vue de face du banc

les traditions populaires genevoises, paru dans l'ouvrage de H. Brockmann-Jerosch, «Terre helvétique» (tome I, page 62). Le plateau supérieur aurait alors servi à déposer les cruches et les corbeilles que ces femmes portaient sur la tête, ce qui leur aurait évité, à l'arrivée comme au départ, de tenir à bout de bras une charge souvent pesante. De fait, se souvenant de la fable de La Fontaine, l'association des intérêts du quartier, qui entend veiller à la conservation de cet ancien banc¹, envisage ces temps-ci de le dénommer «banc de Perrette».

De tels bancs existent-ils dans d'autres régions, en Suisse et singulièrement en Suisse romande? C'est ce qu'il nous intéresserait aussi de savoir.

Rapport de la société

(Résumé)

Notre société comptait, à la fin de l'année, 931 membres, dont 123 nouveaux. Notre action pour trouver de nouveaux amis du folklore a donc eu un joli succès, mais nous n'avons pas pu atteindre notre but, soit un effectif de 1000 membres. Nous prions tous nos anciens et nouveaux amis de continuer à nous signaler les personnes susceptibles de s'intéresser à nos travaux.

Notre caissier, M. Sarasin-Geigy, est décédé quelques semaines après notre assemblée annuelle, à laquelle il ne put plus être présent. M. R. Vischer à Bâle, fils de notre ancien trésorier, a bien voulu se charger du poste vacant.

Publications

La société a publié au cours de l'année:

- 1° Archives des traditions populaires suisse, vol. 53
- 2° Schweizer Volkskunde, 6 fascicules
- 3° Folklore Suisse (Bulletin), 4 fascicules (les nos 3-4 sont sous presse)

¹ Il paraît que Jean-Jacques Rousseau fait allusion à ce banc – ou à un semblable – dans une de ses œuvres, mais il ne m'a pas été possible d'en retrouver la référence.